

1921

La nécessité d'améliorer le recrutement et la fidélisation des marins – La disparition progressive des restrictions en matière d'uniforme, mais une plus grande standardisation

La Grande Guerre a pris fin il y a maintenant plus de deux ans et la situation financière du pays s'améliore. Avec la démobilisation et la relative reprise économique, la marine se trouve confrontée à des problèmes de personnel.

Le besoin d'améliorer l'attractivité du métier de marin d'État

Recrutement et fidélisation laissent à désirer en 1921. Pour le corps des officiers mécaniciens cela n'est pas nouveau. Depuis 1907, le recrutement des officiers mécaniciens est assuré par l'école des élèves-officiers mécaniciens d'une part, celle-ci devant apporter les 4/5^e du corps, et par l'admission de premiers maîtres mécaniciens méritants d'autre part, à hauteur d'1/5^e. Le problème touchant les officiers mécaniciens a pour origine le parcours semé d'embûches que doit franchir le candidat externe : il n'est jusqu'alors pas admis directement comme élève officier, mais comme simple matelot élève-mécanicien, à l'issue d'un concours difficile auquel seuls les ingénieurs d'arts et métiers peuvent échapper. Cependant, depuis 1912, cette longue formation n'intéresse plus, au point que, depuis la fin de la Première Guerre mondiale, même les gadzarts ne sont plus tentés par une carrière dans la marine... Le cursus doit donc être adapté pour être à nouveau attractif. Le cours des matelots élèves-mécaniciens, qui devait être suivi de quelques années de service dans les équipages de la flotte avant un nouveau concours pour accéder à l'école des élèves-officiers mécaniciens, va dès lors être remplacé par une admission directe à cette dernière école. Les futurs officiers mécaniciens non gadzarts entreront directement dans cette école après concours, pour en sortir trois ans plus tard, en cas de succès de leur scolarité, comme mécanicien principal de 3^e classe (grade équivalent à celui d'enseigne de vaisseau de 2^e classe). Pour faciliter l'intégration d'ingénieurs d'arts et métiers – « ceux-ci, par leurs études et leur formation professionnelle, sont particulièrement qualifiés pour constituer les cadres de mécaniciens instruits dont la flotte a besoin » –, ces derniers seront admis dans la nouvelle école sur dossier, la moitié des places leur étant réservée. Cette réforme du 17 février 1921 maintient par ailleurs la possibilité pour les premiers maîtres mécaniciens méritants d'accéder au corps des officiers mécaniciens pour 1/5^e du recrutement (ces officiers mariniens sont promus directement mécaniciens principaux de 2^e classe en sortie).

En matière de fidélisation, la marine adopte en 1921 deux mesures destinées à retenir un personnel tenté par une carrière civile. Elles concernent les mécaniciens, mais cette fois officiers mariniens, et les musiciens.



Le personnel des machines auxiliaires du cuirassé Provence en 1921. A leur tête se trouve un jeune officier mécanicien principal de 3^e classe (un seul galon au-dessus des parements violet pensée).

On se souvient que le grade de maître principal avait été créé le 16 juin 1917. Néanmoins, pour certaines spécialités de l'équipage ce grade n'était pas accessible, le grade sommital étant celui de premier maître, maître, second maître, voire quartier-maître pour les spécialités considérées comme les moins techniques. A l'avancement jusqu'alors plafonné au grade de premier maître, les mécaniciens pourront désormais être promus maître principal à compter du 30 août 1921 ; ce sera également le cas des mécaniciens d'aéronautique dès la création de cette nouvelle spécialité qui intervient le 1^{er} décembre 1921.

La seconde mesure de fidélisation intéresse les musiciens. Les musiques de la flotte traversant une crise aiguë depuis quelques années, du fait d'un avancement très lent, il est décidé d'y remédier en créant de nouveaux grades offrant davantage de perspectives de promotion. A l'époque, les musiques de la flotte comprennent une partie sédentaire affectée à l'enseignement, et une partie mobile, dont les musiciens sont destinés à servir alternativement à terre et à la mer, tant pour la distraction de l'équipage que pour le prestige qu'elles donnent aux réceptions organisées par les bâtiments en escale à l'étranger. Depuis 1856, il y a deux musiques, l'une attachée au dépôt de Brest, l'autre au dépôt de Toulon, auxquelles s'ajoutent des musiques de bord sur les bâtiments portant la marque d'un officier général et des fanfares à bord des bâtiments-écoles. Le ministre décide le 19 avril 1921, en même temps que l'introduction de nouveaux grades, de créer une nouvelle musique, sédentaire, à Lorient, au sein du bataillon des marins-fusiliers.



Cour de clairon au sein du bataillon des marins-fusiliers de Lorient

Un nouveau dispositif de formation et une nouvelle spécialité : les radiotélégraphistes

La marine sait enfin devoir être prochainement impactée par la réduction de la durée du service militaire obligatoire – elle passera de trois ans à dix-huit mois en 1923. Cette perspective l’incite à revoir son dispositif de formation, initialement exclusivement basé sur des passages en école, souvent embarquée. Car le retour d’expérience de la récente guerre, au cours de laquelle la solution de la formation à bord des bâtiments d’affectation a été largement adoptée, appelle une institutionnalisation dans ce sens. Les modalités d’instruction et les brevets – à l’époque, il n’y en a que trois : le provisoire, qui ne vaut que pour les spécialités pour lesquelles existent des professions ou métiers civils analogues, l’élémentaire, acquis à bord ou en école pour les spécialités pointues, qui ouvre la possibilité de promotion au grade de quartier-maître, et le supérieur délivré exclusivement en école – doivent s’adapter aux technologies de plus en plus exigeantes mises en œuvre à bord et à terre. D’ailleurs, celles-ci requièrent également des formations complémentaires toujours plus nombreuses, ce qui conduit à allonger la liste des certificats. La principale évolution du décret du 24 juillet 1921 est la création de la spécialité à part entière de radiotélégraphiste – il s’agissait jusqu’alors d’un certificat ouvert aux électriciens. Elle complète celle concernant les officiers adoptée en 1920. S’y ajoute en décembre 1921, comme indiqué plus haut, la spécialité de mécanicien d’aéronautique.

En matière d’uniforme, moins de restrictions et plus de simplification, encore que...

Depuis 1918, le personnel équipage ne se voyait plus délivrer des insignes tissés qu’en fil de soie jonquille ou blanche du fait des restrictions de matières. Le 24 mars 1921, le ministre décide de rapporter cette mesure et de rétablir en conséquence le fil d’or ou d’argent. Cela vaut en particulier pour le bonnet de marin dont l’ancre brodée est à nouveau en or.

Plus significatif, signe de l’amélioration de la conjoncture deux ans et demi après la fin de la guerre, est le rétablissement de la tenue provisoire de cérémonie, telle que prescrite par la circulaire du 11 septembre 1919. Il avait été décidé le 25 mars 1920 de

ne plus en ordonner le port – ceci avait conduit à laisser dans les armoires et à ne plus approvisionner les bicornes, ceinturons soie et or, épaulettes et pattes d’épaule brodées, ces derniers accessoires étant même exclus de la tenue n°1.

Parallèlement cependant, dans un but de simplification, et dès lors que les distinctions en matière d’uniforme entre les différentes catégories de personnel sont jugées inutiles, le nombre de types de boutons différents pour le personnel non officier de la marine est notablement réduit le 16 mars 1921 : toute inscription particulière est supprimée des boutons du personnel non officier. Disparaissent ainsi les boutons portant les inscriptions « équipages de la flotte », en vigueur depuis 1856, et « service sémaphorique » des guetteurs, dont le modèle existait depuis 1897.

Enfin, et cela peut paraître étonnant – nous n’avons de surcroît aucune photo montrant l’application de cette mesure –, le ministre décide de davantage distinguer, les capitaines de vaisseau commandant une division. L’étoile étant le symbole des chefs de division – elle est apparue en 1786 et a été adoptée épisodiquement depuis, en particulier sur la coquille de l’épée en 1902 –, il est logique qu’elle soit une nouvelle fois retenue en 1921 pour accroître la visibilité de ces officiers supérieurs exerçant d’importantes responsabilités. Cette étoile d’argent doit désormais orner les manches au-dessus des galons de grade ; elle en disparaîtra en 1931.

© VAE (2S) Éric Schérer. 2021



Radiotélégraphiste au début des années 1920. Il est encore distingué sur la manche gauche par l’insigne représentant deux boules avec foudre, qui sera remplacée en 1925 par l’inscription TSF entourée d’un cercle.